

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC220

présenté par
M. Bilde, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Blanc, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho,
Mme Jaouen, Mme Lechanteux, M. Odoul, Mme Parmentier et Mme Pollet

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	5 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les associations et clubs sportifs ont été fortement impactés par la crise sanitaire, notamment dans les territoires ruraux. Ces associations et clubs ont subi une perte partielle ou totale des revenus dégagés par les événements sportifs. Une fracture se creuse entre le sport amateur, de loisir et le sport professionnel qui bénéficie de la très grande majorité des revenus issus des événements sportifs. Les clubs et associations sportives voient leurs nombres d'adhérents diminuer de manière importante ces dernières années.

Cet amendement prévoit ainsi de soutenir les clubs sportifs et associations en leur donnant les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

Le présent amendement vise à abonder les crédits de l'action 01 « développement de la vie associative » du programme 163 « jeunesse et vie associative » de 5 000 000 d'euros en AE et CP.

Cette augmentation est compensée par une diminution en AE et CP de 5 000 000 d'euros des crédits de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 ».